



## préavis en cas de séparation + mauvais état de la maison

Par **ethan35**, le **23/01/2009** à **09:11**

Bonjour,

j'ai besoin de vos conseils car j'ai un gros problème.

Nous vivions en couple et nous avons loué une maison il y a 2 ans.

Mais depuis le 14 novembre, nous nous sommes séparés. Nous avons signé le bail tous les 2. Je suis restée dans la maison avec nos 3 enfants (3 enfants de - de 3 ans) et Mr a quitté le logement.

Je ne travaille pas car je garde mes enfants au domicile (maman au foyer) et donc je ne perçois que des prestations familiales.

Il devient très compliqué pour moi de payer ce loyer.

De plus, les fondations de la maison bougent, les murs se décollent du sol, le carrelage se casse, le sol bouge et craque. Je vous avoue que je ne suis pas rassurée de vivre dans cette maison avec mes bébés.

J'ai donc commencée des recherches pour trouver une location dans mes moyens et qui soit en bon état pour notre sécurité à tous.

Je voudrais savoir si je pouvais demander à réduire le préavis du bail à 1 mois plutôt que les 3 mois habituels?

Merci par avance pour vos conseils

Par **ardendu56**, le **23/01/2009** à **18:20**

Pour une location dans le secteur privé, il faut vous arranger avec le propriétaire. En lui expliquant votre cas, et vos problèmes financiers, il acceptera peut-être de revenir à un préavis de 1 mois. Si c'est le cas, faites une attestation.  
bonne soirée.